
MESURE À PRENDRE

Annulation de la mise en quarantaine de WinRho® SDF (1 500 UI)

Lettre aux clients 2017-32

Le 31 juillet 2017

Chers clients,

Le 15 avril 2017, nous avons envoyé, en accord avec Aptevo Therapeutics Inc., un avis de mise en quarantaine concernant certains flacons de WinRho® SDF (1 500 UI) après avoir reçu plusieurs rapports faisant état d'une hypersensibilité due au produit. Cet avis a été envoyé par mesure de précaution à tous les hôpitaux à qui nous avons livré un ou plusieurs flacons des lots n° 11500971, 23000204 et 11500793. Si vous n'avez pas reçu cet avis, aucune action n'est requise de votre part.

Après investigation, le fabricant de WinRho® SDF a conclu qu'aucune cause ne pouvait être attribuée au processus de production et que le produit ne présentait aucun défaut de qualité. (Veuillez vous référer à la lettre du fabricant ci-jointe.) Nous enverrons donc aux hôpitaux qui ont reçu l'avis de mise en quarantaine un autre avis annulant la mise en quarantaine des flacons des lots indiqués ci-dessus.

Le fabricant a également conclu que le produit pouvait être administré à des patients. Si votre établissement a en réserve des flacons de WinRho® SDF (1 500 IU) faisant partie des lots incriminés et que vous ne souhaitez pas les utiliser, Aptevo a accepté de recréditer ces produits à la Société canadienne du sang à condition de recevoir la confirmation de leur mise au rebut.

Si vous décidez de vous débarrasser de ces produits, ne les renvoyez pas à la Société canadienne du sang. Éliminez-les dans votre établissement, puis remplissez et renvoyez-nous le formulaire *Confirmation de mise au rebut* conformément aux instructions qui y figurent. À noter qu'il est important de nous envoyer ce formulaire dûment rempli pour que les produits nous soient recrédités et éviter que nous ne les facturions à votre gouvernement.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au www.sang.ca, dans la section « Hôpitaux ». Si vous avez des questions concernant son contenu ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent de liaison.

Veillez agréer, chers clients, nos cordiales salutations.

Le directeur général de la chaîne d'approvisionnement,



Rick Prinzen